



2. STATISTIQUES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. GRODWOHL présente les statistiques accidents à fin février 2005 :

Agence : Taux de fréquence : 0,00

Taux de gravité : 0,30 (suite à accident antérieur à 2003)

Pour le Groupe CLEMESSY en 2004 : Taux de fréquence : 13,87

Taux de gravité : 0,81

Les sièges des lésions pour CY ENTREPRISES sont essentiellement les membres supérieurs et mains (41,4 %), les membres inférieurs (14 %), la tête (17,2 %).

Les accidents d'origine électrique sont en nette augmentation dans le Groupe CY.

ACTIONS 2005

M. GRODWOHL présente quelques actions 2005 :

- Mise en place d'un nouveau type de casque pour les personnes habilitées BR-B2-BC (casque IDRA)
- Regroupement des EPI dans un catalogue personnalisé du Groupe
- Réalisation d'une vidéo interne avec les témoignages de victimes d'accident et intervention de la CRAM pour montrer les problèmes liés aux suites de l'AT (santé et autres) et indiquer que l'AT n'arrive pas qu'aux autres.

3. ANALYSE DES ACCIDENTS OU PRESQU'ACCIDENT DU TRAVAIL

Depuis le début de l'année 2005 : 2 accidents sans arrêt :

- . 1 personne ayant reçu une poussière dans l'œil malgré le port de lunettes de sécurité (site de SOLVAY Dombasle)
- . 1 personne s'étant fait coincer les doigts entre les portes d'un sas (Centrale EDF La Maxe)

4. VISITES DE CHANTIERS

- *Visite de chantier de M. DE FREITAS sur le chantier de PHILIPS Pont-à-Mousson*

Remarques : - pas d'armoire à pharmacie ; armoires vestiaires
- pas de panneau d'affichage

Problèmes rectifiés à ce jour.

- *Visite de chantier de M. DE FREITAS sur le chantier KRONENBOURG :*

Remarques : - stockage de batteries usagées dans une boîte → à faire évacuer rapidement.

- *A l'agence de NANCY :*

Remarques : nettoyage du local atelier ; effectué à ce jour.



- *Visite de chantier de MM. TUTIN et DUFOUR sur le chantier VNF à Koenigsmacker :*
(courrier remis en réunion par M. DUFOUR vers 10H)
Remarque : « ligne de vie » sur la passerelle non conforme et demande d'arrêt immédiat du chantier, conformément à l'article L 231-9 du Code du travail (voir photos jointes).
M. HINTZY : préconisation de la CRAM : vérification des points d'ancrage de la « ligne de vie »

- Actions immédiates du Président du CHS-CT :
 - . visite dans l'après-midi du chantier avec l'animateur sécurité M. GRODWOHL et M. GODARD JP., membres du CHS-CT

- Décisions prises :
 - . arrêt de l'utilisation de la « ligne de vie » jusqu'à vérification par le bureau VERITAS, prévue le mardi 29 mars à 10h30.

- NOTA** : les personnes présentes sur le chantier (MM. Brockly et Hotton) n'étaient pas au courant des démarches effectuées après la visite des membres du CHS-CT.

5. FORMATIONS

- Pas de formations au 1^{er} trimestre 2005.
Formations prévues en avril 2005 :
- . recyclage C 18510 : 15 personnes
 - . formation risques chimiques niveau 2 : 2 personnes
 - . formation CACES nacelle 1 et 3 : 9 personnes

6. EVALUATION DES RISQUES

M. FORMERY remet le rapport annuel 2004 du CHS-CT pour commentaires et signature.
Les rapports d'activités remis par les Docteurs PLONCARD et MANGIN seront étudiés à la prochaine réunion du CHS-CT.

7. HABILITATIONS ELECTRIQUES

Point repris au prochain CHS-CT.

8. DIVERS

Néant.

Prochain CHS-CT : le jeudi 30 juin 2005 à 14h00

**Le Secrétaire,
JP. GODARD**

**Le Président,
JJ. FORMERY**